



Figure 1.1 Le prix de l'immobilier en Île-de-France et dans le Grand Bassin parisien

Le système productif francilien et ses dynamiques

L'Île-de-France est la première région économique française (31 % du PIB) et européenne, devant Londres (R.-U.), la Lombardie (Italie) ou la Basse-Bavière (Allemagne). Elle capte le tiers de la croissance économique nationale des dix dernières années grâce en particulier à sa forte productivité : la richesse générée par chaque emploi y est supérieure d'un tiers à la province. Pour autant, on doit souligner que cette richesse régionale est en partie redistribuée dans l'ensemble du territoire national par transferts, soit du système public *via* l'impôt et le système national de sécurité sociale (santé, retraites, contribution chômage, minimas sociaux, etc.), soit des acteurs privés (tourisme, résidences secondaires, etc.). De plus, la Région Île-de-France voit une partie de ses rentrées fiscales prélevées (670 millions d'euros) au titre des Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui permettent une péréquation partielle des ressources entre les Régions les plus riches et les Régions les plus pauvres.

Si l'image de « Paris et du désert français » lancée par J.-F. Gravier en 1947 a connu un grand retentissement dans les années 1950-1960, bien que déjà très discutable, en justifiant la politique de décentralisation industrielle et la

stratégie de spécialisation fonctionnelle de la région sur le commandement et l'innovation, les débats actuels sont d'une tout autre nature. Comment articuler l'affirmation d'une métropole de rang européen et mondial dans un cadre international très concurrentiel tout en maintenant les équilibres territoriaux et sociaux entre Paris et la province d'un côté, et entre les territoires franciliens de l'autre ?

La première région agricole du pays

L'Île-de-France est la première région agricole du pays avec un tiers de la valeur ajoutée nationale grâce aux sols très fertiles de sa vaste cuvette sédimentaire avec la Plaine de France au nord, la Brie française au sud-est entre Meaux et Melun, le Hurepoix au sud entre Melun et Rambouillet, le Mantois à l'ouest et le Vexin français au nord-ouest. Son importante surface agricole utile (SAU), qui couvre 49 % de la région, est consacrée pour l'essentiel aux grandes cultures (80 % de la SAU : céréales, colza, tournesol, betterave) largement transformée par une puissante industrie agro-alimentaire et dont une large partie est exportée. Les forêts couvrent un quart de la région du fait de l'importance des grandes forêts domaniales (Saint-Germain, Rambouillet, Montmorency, Fontainebleau...) d'origine royale ou princière qui servent de poumons verts et d'espaces récréatifs. Face à la pression urbaine (21 % de la surface), la maîtrise foncière des sols est un enjeu majeur alors que la région dispose de plusieurs parcs naturels régionaux (Vexin français, Haute Vallée de Chevreuse, Gâtinais français, Oise-Pays de France et deux projets : Brie au nord-est et Bocage Gâtinais au sud-est).

L'industrie francilienne

L'industrie francilienne – qui se caractérise par le poids des grands groupes, un vaste tissu de petites et moyennes entreprises et l'importance des petites entreprises innovantes (start-ups) – a connu ces dernières décennies de profondes mutations sectorielles et fonctionnelles. Sectoriellement, l'énergie, l'agro-alimentaire, l'automobile, les biens d'équipement et le luxe jouent encore un rôle important alors que la mécanique, la métallurgie et les biens de consommation ont connu un fort recul. Il convient cependant de souligner qu'une large partie du potentiel industriel productif demeure organisé par le complexe militaro-industriel (aéronautique, armements, équipements électroniques embarqués, cyberspace, etc.), dont le rôle historique et le poids sont souvent sous-estimés. La région accueille 28 % des salariés français du secteur aérospatial (Snecma/Safran, Thales, EADS, Dassault, Sagem, ONERA), à égalité avec Midi-Pyrénées et le pôle toulousain et très loin devant l'Aquitaine (10 %).

Dans ce cadre, l'usage du terme de désindustrialisation doit être utilisé avec prudence : si la fonction de production est tombée à 300 000 salariés du fait de transferts ou de l'arrêt d'un certain nombre d'usines et ateliers,

l'Île-de-France demeure une grande région industrielle par ses sièges sociaux et de commandement et par son haut contenu technique, technologique et scientifique. Alors que les fonctions décisionnelles et les sièges sociaux glissent de Paris vers les Hauts-de-Seine, les industries de pointe, le complexe militaro-industriel et les activités scientifiques et techniques continuent depuis les années 1960 de glisser vers le sud-ouest de l'agglomération. L'Île-de-France réalise en effet 39 % de la dépense nationale de recherche (publique : 35 %, entreprises privées : 42 %) et polarise 37 % des chercheurs, soit 155 000 personnes. En trente ans, les Hauts-de-Seine (33 %), l'Essonne (13 %) et les Yvelines (8 %) concentrent ainsi l'essentiel des créations d'emplois dans la recherche-développement. La région dispose de neuf pôles de compétitivité de réputation internationale orientés vers la santé, les logiciels et systèmes experts, le numérique, les transports, l'aérospatiale, la parfumerie-cosmétique et les polymères. Il faut donc réintégrer les mutations de l'industrie régionale dans un cadre systémique plus large.

Les profondes mutations économiques et urbaines de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis)

Symbole de l'industrie francilienne, de la classe ouvrière et de la ceinture rouge longtemps dominée par le Parti communiste, le territoire de Plaine Commune connaît à partir des années 1970 de profondes mutations de son potentiel productif avec l'effondrement de la fonction de fabrication (Saint-Denis, Saint-Ouen, La Courneuve, Aubervilliers ou Stains, etc.). On y assiste au fort recul d'une classe ouvrière fortement syndiquée et politisée, à un déclin démographique (1968 : 371 000 hab., 1999 : 347 000), au départ des populations les mieux intégrées alors que se concentrent dans l'important parc d'habitat social des populations de plus en plus fragilisées et l'apparition de vastes friches industrielles à partir des années 1980.

Depuis vingt ans, la mobilisation des collectivités territoriales, les progrès de l'intercommunalité avec la création de Plaine Commune (415 000 hab.), qui regroupent neuf communes autour de Saint-Denis, et le réinvestissement massif de l'État ont créé les conditions d'un nouveau départ grâce à de grandes opérations d'urbanisme (amélioration de l'habitat, traitement des friches, construction du Grand Stade à Saint-Denis, etc.), au développement des transports (métro, tramway, nouvelles gares RER, etc.) et à un nouvel essor démographique (2013 : 414 000 hab.). Cette intervention publique a été déterminante pour sécuriser les investissements privés et rendre cet espace à nouveau attractif du fait de sa situation géographique privilégiée, d'une large accessibilité et de prix fonciers assez bas. L'État a ainsi créé à Pleyel un nouveau pôle santé avec les sièges de l'Agence du médicament et de l'Établissement français du sang et a lancé un nouveau quartier universitaire, le Campus Condorcet. Mais surtout, ce territoire accueille les sièges sociaux et les fonctions de gestion de grandes entreprises (EDF, Siemens, Orange, Generali, Lavazza, Véolia,

Nouvelles Frontières, SFR, etc.) et des activités culturelles et médias (Cité du Cinéma de J.-L. Besson, cinéma et production audiovisuelle à La Plaine Saint-Denis dans le parc EMGP, etc.).

Mais ce phénomène de renouvellement est géographiquement et socialement très sélectif. Géographiquement, il concerne surtout le sud et l'ouest de Saint-Denis, Saint-Ouen et Aubervilliers, les communes les plus proches de Paris. Socialement, les nouveaux emplois sont occupés par des cadres (29 % de l'emploi total) et des professions intermédiaires (25 %) n'habitant pas pour une très large part le département. Le fort renouvellement du tissu économique bénéficie donc très peu aux populations résidentes, en particulier aux plus jeunes, du fait en particulier de niveaux de formation et de qualification insuffisants. Dans cette banlieue encore très populaire (ouvriers : 29 % des ménages, employés : 21,6 %, professions intermédiaires : 13 %) et largement marquée par la pauvreté (36 %, ménages non-imposés : 48 %) et un fort taux de chômage (22 %), les mutations actuelles tendent à renforcer le dualisme des structures socio-spatiales et y expliquent parfois certaines tensions.

Les services périproductifs et les services aux entreprises

Ils sont en effet en plein boom depuis trois décennies, comme les prestations intellectuelles et les activités scientifiques, techniques et de soutien (819 000 sal.), les services information-communication (358 000 sal.) ou les services financiers (321 000 sal.). Enfin, le secteur des industries créatives et de la nouvelle économie numérique (cinéma, publicité, édition, jeux vidéos et logiciels, mode, design, etc.) est en pleine expansion avec 300 000 emplois, en particulier à Paris (II^e et III^e arrondissements), à Issy-les-Moulineaux et Boulogne ou à Saint-Denis, Épinay, Montreuil et Bry-sur-Marne.

Les transports

Dans le domaine des transports (450 000 sal.), l'Île-de-France est aussi le premier nœud logistique national (1^{re} région exportatrice avec 18 % et importatrice avec 26 %) et un carrefour des échanges nationaux (cf. Marché de Rungis), européens et internationaux au cœur de l'organisation des flux physiques grâce à la puissance de ses systèmes autoroutiers, ferroviaires et de télécommunication. Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe continentale (95,4 millions de passagers, dont 70 % à Roissy, et fret aérien). La région est aussi une importante plate-forme fluviale avec 70 ports et 6 plateformes multimodales. Enfin, cette spécialisation y explique l'importance du commerce interindustriel (300 000 sal.) et des fonctions d'entreposage, de conditionnement et de manutention, en particulier dans le nord et l'est de l'agglomération, avec une forte polarisation sur les espaces proches des deux boucles autoroutières (A86 et Francilienne) et des branchements sur les autoroutes du nord, de l'est et du sud (Roissy, Orly, Saint-Ouen-l'Aumône, Marne-la-Vallée, Sénart et Évry).

Ces fonctions transversales sont surreprésentées dans le nord-est, le sud-est et l'est de la région et en deuxième couronne. En particulier, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne captent 80 % des créations d'emplois dans la logistique.

Transport : le projet de Grand Paris Express

Face à la saturation et aux dysfonctionnements croissants des systèmes de transport collectifs du fait d'un sous-investissement durant ces dernières décennies, un projet de Grand Paris Express a été lancé en 2015. Ce projet de 25 milliards d'euros doit moderniser d'ici au moins 2030 les infrastructures existantes, prolonger les lignes actuelles (11 et 14) et, surtout, créer de nouvelles infrastructures en rocade (200 km de nouvelles voies, 72 nouvelles gares) afin qu'une large partie des flux de périphérie à périphérie ne passent plus par la zone centrale. La nouvelle ligne 15 sera une rocade de 75 km desservant 22 communes de la première couronne et un million d'habitants qui vise à désaturer la zone dense en passant par Champigny, Rosny, Saint-Denis, La Défense, Issy et Créteil. Elle sera complétée par la ligne 16 (Noisy, Sevran, Le Bourget), la ligne 17 (Le Bourget/Roissy) et la ligne 19 (Orly, Massy, Orsay, Versailles). Afin de réduire les temps de transport, la vitesse des nouvelles lignes devrait être de 55/65 km/h., contre actuellement 49 km/h. pour le RER, 21/27 km/h. pour le métro, 18 km/h. pour le tramway et 19 km/h. en ville pour les voitures. De plus, il est prévu pour 2023 une liaison directe Gare de l'Est/Roissy d'un coût d'1,7 milliard d'euros afin de désengorger le RER B et l'autoroute du nord. Enfin, le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France), dans lequel la Région joue un rôle majeur, a signé avec la RATP et la SNCF un contrat de plan pour la période 2016-2020 de 32 milliards d'euros de modernisation du réseau existant.

La création du Grand Paris Express devrait avoir un impact foncier, immobilier et social considérable : une hausse de 5 % à 10 % des prix des actifs immobiliers proches des nouvelles lignes se traduirait par une plus-value potentielle comprise entre 850 millions et 1,7 milliard d'euros pour les propriétaires.

Le tourisme

Enfin, l'Île-de-France s'affirme comme la première région touristique nationale (47 millions de touristes par an, dont 42 % d'étrangers) grâce à un quart du potentiel hôtelier national et la mobilisation de 400 000 emplois directs et indirects. Ses grands monuments sont des emblèmes internationaux de la richesse du patrimoine régional et national comme Notre-Dame (14,3 millions de visiteurs), le Sacré-Cœur (11), la Tour Eiffel (7). Les musées jouent aussi un rôle majeur (Le Louvre : 9,1, Versailles : 7,7, Orsay : 3,5, Centre Pompidou : 3,4) tout comme Disneyland Paris (14,2) à Marne-la-Vallée. Afin d'attirer les touristes, l'État a défini en 2015 des « zones touristiques internationales » dont les commerces peuvent rester ouverts de manière dérogatoire les dimanches (Les Halles, Place Vendôme, les Champs-Élysées, la Rue de Rennes,

Montmartre, etc.). On doit aussi souligner l'importance des 1 000 congrès, foires et salons qui attirent plus de 10 millions de visiteurs par an (1^{er} rang européen) grâce à un potentiel considérable (Paris Expo-Porte de Versailles, CNIT-La Défense, Palais des Congrès-Porte Maillot, Paris Nord-Villepinte, etc.) et l'importance des équipements sportifs (Stade de France à Saint-Denis et Parc des Princes, Palais omnisports de Bercy, Roland-Garros pour le tennis, etc.). C'est pourquoi Paris est l'une des quatre villes candidates pour accueillir les Jeux olympiques de l'été 2024.

Au plan territorial, ces dynamiques du système productif se traduisent par un vaste processus de division spatiale du travail dans un cadre de plus en plus polynucléaire malgré la polarisation centrale d'ensemble. On assiste en effet à l'affirmation de pôles de plus en plus spécialisés fonctionnellement, c'est-à-dire par types d'activité et de fonction, et socialement, c'est-à-dire par type d'emplois : Paris-centre dans les activités dynamiques haut de gamme (activités financières et immobilières, services aux entreprises et aux particuliers), La Défense dans la finance et le commandement, le sud-est de Paris et Boulogne dans les médias et l'audiovisuel, Roissy et Noisiel dans la logistique, etc. Dans ce phénomène, le gradient de distance au(x) centre(s) joue un rôle central selon une double logique : desserrement quantitatif général de la population et des activités, polarisation qualitative des fonctions les plus prestigieuses. Ces dynamiques expliquent l'importance des logiques de ségrégation et de fragmentation qui structurent l'espace régional.

Des territoires aux structures particulièrement contrastées

Métropolisation, ségrégation, fragmentation et stratégie d'évitement

Le processus de métropolisation, les mutations du système productif et les recompositions urbaines induisent en effet ces dernières décennies une spécialisation sociale et fonctionnelle de plus en plus affirmée du territoire francilien, cependant en partie compensée heureusement par l'importance des couches moyennes intermédiaires salariées. Loin de résorber la vieille césure ouest/est et le vieux gradient centre/périphérie, qui organisent le système régional depuis la fin du XIX^e siècle, ces phénomènes débouchent sur des logiques de ségrégation, de segmentation et de fragmentation qui alimentent des tensions sociales et sécuritaires de plus en plus vives.

Pour autant, il convient de se garder de tout schématisme en jouant si possible sur les différentes échelles de l'analyse spatiale, tant le territoire francilien apparaît d'une grande diversité à des niveaux souvent très fins : ainsi, il n'y

ce a pas qu'une « banlieue » car Boulogne, Saint-Cloud, Neuilly ou Orsay sont aussi en banlieue, de même qu'il n'y a pas qu'un « 93 », car Le Raincy n'est pas Aubervilliers.

ce 1 La région présente en effet à l'échelle nationale les écarts de richesses, de patrimoine et de revenus les plus considérables, ce qui en fait une mosaïque de plus en plus différenciée. Territoire par excellence de la richesse et du commandement, l'Île-de-France regroupe ainsi un tiers des contribuables payant l'impôt sur les grandes fortunes (ISF), en particulier Paris (84 450), Neuilly (7 600), Boulogne, Versailles, Saint-Maur, Saint-Cloud et Saint-Germain-en-Laye, et les deux tiers du 1 % des salariés du privé les mieux rémunérés du pays. On retrouve dans ce groupe hautement privilégié essentiellement les dirigeants et les plus hauts cadres des grandes entreprises et les hauts métiers de la banque et de la finance devant des non-salariés, essentiellement dans la santé (médecins, chirurgiens, pharmaciens), le droit (avocats, notaires) et les professions libérales (conseils, architectes...). La moitié d'entre eux habite dans les quartiers résidentiels bourgeois de Paris-centre ou de l'Ouest parisien (Hauts-de-Seine, Yvelines). À Neuilly (92), l'une des communes les plus riches de France, les salaires représentent seulement 54 % des revenus des ménages devant les pensions (16,7 %) alors que les indemnités chômage sont marginales (1,7 %) et que les revenus du capital (bénéfices, placements financiers, baux, loyers, fermages) se montent à 29 % du total. À l'inverse, à Aubervilliers (93), l'une des communes les plus pauvres de Seine-Saint-Denis, les revenus sont respectivement constitués à 77,3 % par les salaires, à 18,3 % par les pensions, à 5 % par des indemnités chômage et bien sûr à seulement 4,5 % par les revenus du capital.

ce Au total, les stratégies résidentielles de la bourgeoisie et des cadres, en position hégémonique, se fondent sur la recherche d'un entre-soi et la mise en place de stratégies spatiales d'évitement des couches moyennes et populaires qui débouchent sur des logiques ségrégatives parfois exacerbées. On voit ainsi de nombreuses communes résidentielles de droite (Neuilly, Le Vésinet, Le Pecq, etc.) refuser la construction de logements sociaux, imposée pourtant par les lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et Duflot I adoptées en 2000 et 2013, afin d'encourager la mixité urbaine, quitte à payer de fortes amendes. Ces processus sont aussi adoptés par mimétisme par les couches moyennes supérieures salariées (cf. les « bobos », ou « bourgeois bohèmes » dans l'est de Paris).

ce Ces logiques ségrégatives apparaissent, par exemple, clairement dans les stratégies de contournement de la carte scolaire mises en œuvre par certaines catégories sociales afin d'accéder aux meilleurs et plus prestigieux établissements de l'enseignement scolaire (écoles primaires, collèges, lycées) au détriment de l'établissement du quartier de résidence.

Les quartiers franciliens de la politique de la ville

L'importance des questions d'inégalités sociales et économiques, de fragmentation urbaine, de relégation et d'exclusion est symbolisée par les quartiers franciliens définis par la politique de la ville. En 2015, le gouvernement a en effet réorganisé une nouvelle géographie de l'intervention prioritaire de la politique de la ville afin de la recentrer sur les quartiers les plus en difficulté. L'Île-de-France regroupe un tiers de la population nationale classée en politique de la ville. Situés dans seulement 160 communes, ces 272 quartiers - dont 63 en Seine-Saint-Denis - accueillent 13 % de la population régionale. Le taux de pauvreté y est de 37 %, un quart des ménages touchent l'allocation chômage, la population étrangère y est surreprésentée (25 %) tout comme la population de moins de 15 ans (25 %) alors que la part des non-bacheliers y est très élevée (69 %) et que 75 % des familles y habitent en logements sociaux. On les retrouve principalement à La Plaine Commune (270 000 hab.), à Paris (150 000 hab., essentiellement dans l'est) et à Aulnay mais aussi à Évry, Argenteuil et dans la vallée de la Seine du fait de l'importance du parc de logement social construit dans les décennies 1960-1980 pour répondre en particulier aux besoins de main-d'œuvre de l'industrie automobile. Le risque de décrochage de ces territoires soulève la question des nécessaires politiques publiques de solidarité à mettre en œuvre pour le contrer. Globalement, l'État et la Région ont réalisé d'importants efforts ces dernières années (refonte urbaine, scolarisation, sécurité, relance économique, soutien au tissu social et associatif, etc.), sans pour autant réussir à résoudre la question essentielle, celle de l'accès au travail et à l'emploi, malgré parfois le développement de zones franches urbaines censées attirer les entreprises mais qui se révèlent souvent des échecs.

Alors que l'Île-de-France accueille 20 % de la population française vivant sous le seuil de pauvreté, une partie des Franciliens est impliquée dans une spirale d'exclusion et de marginalisation comme l'illustre le phénomène des sans domicile fixe (SDF). Même si le taux chômage régional est inférieur à la moyenne nationale, la région concentre 677 000 chômeurs sans aucun emploi et 300 000 personnes en situation de grande précarité. Enfin, les nombreuses couches moyennes salariées ou indépendantes, qui représentent environ 45 % des ménages, voient leur espoir d'ascension sociale s'émousser avec les difficultés économiques qui alimentent un sentiment de précarité croissant pour elles ou leurs enfants.

Les fractures territoriales sont particulièrement vives à Paris intra-muros, qui connaît une profonde gentrification à partir de l'ouest vers l'est (X^e, XI^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e arrondissements), et dans la première couronne comme l'indique le fort différentiel existant entre les établissements publics territoriaux (EPT) des intercommunalités (voir tab. 1.3.). Les quartiers bourgeois de Paris et du sud-ouest des Hauts-de-Seine sont les lieux de résidence privilégiés des cadres où ils sont très largement surreprésentés, la population

étrangère y est sensiblement plus faible comme le taux de chômage et le parc logement HLM. À l'opposé, le nord des Hauts-de-Seine et le nord et l'est de la Seine-Saint-Denis cumulent les nombreux handicaps sociaux et résidentiels. On retrouve aussi ces difficultés en deuxième couronne le long de la Basse-Seine (Les Mureaux, Mantes-la-Jolie), dans certaines anciennes villes nouvelles (Cergy, Trappes, Évry, Grigny) et dans les villes secondaires, parfois fortement industrielles et ouvrières qui font ainsi le lien avec le Bassin parisien, comme Persan, Meaux, Provins, Melun, Monterault-Fault-Yonne, Nemours ou Étampes.

Tableau 1.3 Les indicateurs de la ségrégation dans les établissements publics territoriaux (EPT) de la première couronne (%)

EPT	% chômage	% pop. étrangère	% cadres	% employés/ouvriers	% des locataires HLM
Paris	11,5	14,8	43,7	27,8	17,6
<i>Sud-Ouest Haut-de-Seine*</i>	8,7	9,7	43,5	26,8	16,9
<i>Paris Ouest La Défense*</i>	9,8	11,2	40,8	30	22,9
<i>Paris Est Marne et Bois*</i>	10,2	10,3	31,6	35,9	19,4
Moyenne IDF	12,8	15,4	31,3	39,3	23,9
Nord Hauts-de-Seine	14,6	17,4	23,1	47,3	31,7
Nord-Est Seine-Saint-Denis	18,3	20,2	9,6	62,4	31,2
Plaine Commune	22,1	29,5	9,5	65,8	40,2

*en italique : « quartiers bourgeois ».

Source : APUR, 2016.

Les processus de renforcement des ségrégations concernent aujourd'hui l'ensemble de l'Île-de-France comme l'indique une comparaison départementale. Du fait des blocages sociaux et résidentiels, on assiste ces dernières décennies à une forte dégradation des conditions de vie et de travail dans les nouvelles banlieues pavillonnaires périurbaines, dans une partie de l'espace rural et des anciennes villes nouvelles. La paupérisation de certains territoires et quartiers déqualifiés, de plus en plus dépendants des mécanismes de solidarité, concerne aujourd'hui un large espace qui déborde largement la thématique de la « crise des banlieues » des années 1980-2000.

Du fait de l'énorme bulle immobilière spéculative des dernières décennies, qui touche en particulier Paris et une partie de la première couronne, mais qui se répercute mécaniquement sur l'ensemble de l'espace régional, les

dépenses des ménages franciliens consacrées au logement sont globalement de 25 % plus élevées et les loyers de plus de 50 % supérieurs à la province. Ces dépenses contraintes pèsent de tout leur poids sur le budget des familles. Du fait de la faible taille du logement social, une partie des catégories populaires et des familles nombreuses aux ressources limitées est contrainte de partir se loger de plus en plus loin en périphérie. Cette crise urbaine, immobilière et sociale, qui touche en particulier le centre et l'est de la Seine-et-Marne, le sud de l'Essonne et l'ouest des Yvelines parfois en voie de paupérisation, y explique en particulier la montée spectaculaire du vote protestataire Front national ces dernières années.

Tableau 1.4 Les dynamiques ségrégatives en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise	IDF
% cadres	28	24	8,3	14,8	10,3	18,5	13,3	10,9	17,3
% ouvriers	4,8	6,1	14,4	9,5	12,6	8,2	10,6	11,8	9,2
% employés	13,1	25,5	21,3	18,6	20	15,7	18	19,4	17,2
Prix m ² appartement dans ancien (IDF = 100)	152	98	59	78	48	69	48	50	100
Revenu médian par UC (IDF = 100)	116	115	75	96	98	113	102	93	100
Taux de pauvreté des moins 30 ans	17,4	15,2	29,3	20,5	16,6	13,5	17,4	19,4	18,5
Taux de pauvreté des locataires	21,5	18,4	37	24,2	23,5	18,4	24,8	29,1	25,4

Source : INSEE, 2016

L'Île-de-France : de grands enjeux géopolitiques nationaux et régionaux

L'organisation politique et administrative de la région et les grands choix d'aménagement qui y sont opérés constituent historiquement des enjeux géopolitiques régionaux et nationaux de première importance.

Au plan des projets d'aménagement, l'Île-de-France est sans doute la région dans laquelle l'État a été le plus interventionniste afin de maîtriser son développement démographique (1960 : 8,5 millions hab.), son extension



urbaine et son organisation à travers une succession de plans : le « Projet d'aménagement de la région parisienne/Plan Prost » de mai 1932 à la suite de la crise de 1929, le PADOG de 1960, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (SDAURP) de 1965-1976, les schémas d'aménagement SDRIF de 1994 et de 2008 et, enfin, le Schéma directeur IDF 2030 élaboré conjointement par la Région et l'État. En 1961, le président Charles de Gaulle charge ainsi Paul Delouvrier de grands projets d'aménagement avec la création de cinq « villes nouvelles » (Marne-la-Vallée à l'est, Évry et Sénart au sud, Cergy au nord et Saint-Quentin-en-Yvelines au sud-ouest) dont l'objectif est de guider l'urbanisation, et d'un réseau RER. L'État joue aussi un rôle essentiel durant les Trente Glorieuses pour bloquer au maximum le développement industriel régional (politiques d'agrément, etc.) et favoriser les transferts d'usines et d'emplois ouvriers en province (politique de décentralisation industrielle).

Enfin, il intervient aussi directement dans la création des trois grandes autoroutes circulaires : le boulevard périphérique (1956-1973, 35 km) entourant Paris, l'A86 (1994-2011, 79 km) entourant la première couronne et enfin la Francilienne (160 km) entourant à environ 25 km de Paris la périphérie. On retrouve à l'œuvre encore aujourd'hui ces grandes traditions interventionnistes dans le lancement, par exemple, du Plan Campus.

La profonde refonte de la géographie universitaire régionale : le Plan Campus

Historiquement, les fonctions universitaires et intellectuelles sont installées depuis le Moyen Âge au cœur de Paris (Quartier Latin) et en Rive Gauche (Saint-Germain-des-Prés) avec la présence des grandes universités (Vieille Sorbonne, Collège de France, ENS de la rue d'Ulm, Institut de Géographie...) et des maisons d'édition. Puis le boom des Trente Glorieuses, la démocratisation des études, la saturation de la zone centrale et la volonté de rééquilibrage du territoire régional (cf. SDAURIF de 1965) se traduisent par la multiplication des implantations hors de Paris : la proche banlieue accueille de nouvelles universités (Nanterre en 1964, Vincennes en 1968, Créteil en 1971, Villetaneuse en 1972, Saint-Denis en 1980) alors que les Grandes Écoles tendent à s'installer en limite de la deuxième couronne sur de grands campus à l'américaine (HEC à Jouy en Josas en 1964, Essec à Cergy en 1973, École polytechnique à Palaiseau en 1976). Puis dans les années 1990, les quatre villes nouvelles se voient dotées de leur université.

Enfin, la décennie 2000 voit s'affirmer trois nouvelles opérations majeures visant à faire émerger des « campus d'excellence » pour maintenir le rang européen et mondial de l'Île-de-France dans un contexte de compétition mondiale exacerbée. En 1999 est lancé le projet ZAC Rive Gauche sur les friches industrielles (Grands Moulins de Paris) et ferroviaires proches de la nouvelle Bibliothèque nationale de France afin d'accueillir l'INALCO (Institut national des langues et

civilisations orientales) et l'université Paris 7. Puis en 2008, l'État, avec l'appui des collectivités, lance l'opération « Campus » qui se traduit par deux grandes opérations urbaines. Premièrement, le Campus Condorcet – présenté comme un « nouveau quartier latin » centré sur les sciences sociales avec 18 000 personnes et d'un coût de 180 millions d'euros – doit ouvrir à l'horizon 2019 sur d'anciennes friches à cheval sur Aubervilliers (93) et la porte de la Chapelle. Il doit accueillir l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences sociales), l'EPHE (École Pratique des Hautes Études), l'École nationale des Chartes, l'INED (Institut national d'Études démographiques), une grande bibliothèque, des antennes universitaires (Paris 1, Paris 3, Paris Nord) et des logements étudiants. Deuxièmement, le projet de campus scientifique et technologique Paris Saclay, mobilisant 1,3 milliard d'euros, est défini comme une Opération d'intérêt national (OIN) et porté par la création en 2015 d'un Établissement public d'aménagement (EPA). L'objectif affirmé est d'y concentrer d'ici une décennie 20 % de la recherche publique française un peu sur le modèle de la Silicon Valley californienne. Il doit pour cela regrouper sur les communes de Saclay et Palaiseau – autour de l'École polytechnique, de Supélec, de l'Université Paris-Sud et du Commissariat à l'Énergie atomique – de nombreux laboratoires de recherche et plusieurs Grandes Écoles comme l'École centrale, AgroParisTech et l'École normale supérieure de Cachan.

Au plan politique et administratif, la capitale et sa région furent longtemps placées là encore sous l'étroit contrôle du pouvoir de l'État du fait de leurs caractères frondeurs comme l'illustre la création des départements actuels par le pouvoir gaulliste en 1968. En effet, de 1790 à 1967, l'organisation administrative régionale reposait sur trois départements : la Seine, qui englobait alors Paris et l'essentiel de la première couronne, la Seine-et-Marne et la Seine-et-Oise, deux départements beaucoup plus ruraux. À la suite de la loi du 10 juillet 1964 réorganisant la région parisienne, ces trois départements sont éclatés pour donner au 1^{er} janvier 1968 les huit départements actuels : Paris (75) ; Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93) et Val-de-Marne (94) en première couronne ; Yvelines (78), Essonne (91), Seine-et-Marne (77) et Val-d'Oise (95) en deuxième couronne. Conçu de manière autoritaire et arbitraire, ce nouveau découpage départemental gaulliste fut réfléchi à une échelle très fine, à la commune près, à partir des résultats électoraux. Son objectif géopolitique était d'assurer à la droite son hégémonie territoriale face à la puissance du Parti communiste (PCF) dans Paris et la « ceinture rouge » de la première couronne, qui est à son apogée dans les années 1970 (54 mairies) avant de connaître à partir des années 1980 un long déclin (21 en 2016) au profit de la droite ou du PS. Si la Seine-Saint-Denis au nord-est fut abandonnée au PCF, Paris et les Hauts-de-Seine devinrent des bastions gaullistes. Ils servirent plus tard de tremplin à l'ascension politique de Jacques Chirac (maire de Paris de 1977 à 1995, président de la République

de 1995 à 2007) et de Nicolas Sarkozy (maire de Neuilly de 1983 à 2002, président des Hauts-de-Seine de 2004 à 2007, président la République de 2007 à 2012). Seul échec à ce projet de recomposition politique, le département du Val-de-Marne fut remporté de justesse par le PCF en 1964 et demeure aujourd'hui encore un des rares départements dirigés par le PCF.

Paris Enfin, pour Paris, il fallut attendre 1976 pour que l'État mette fin à son statut d'exception en lui accordant – pour la première fois depuis 1871, la Commune de Paris ayant longtemps constitué un véritable traumatisme pour la bourgeoisie – une municipalité autonome en remplacement du Préfet de Paris et 1982 pour que les lois de décentralisation accordent à chaque arrondissement un conseil municipal et un maire élus directement par la population. Les multiples scandales qui émaillent les mandatures de Jacques Chirac puis Jean Tibéri (1977-2001) et les mutations sociologiques de la ville se traduisent en 2001 par la victoire surprise de la gauche et l'élection de Bertrand Delanoë (2001-2014, PS) puis d'Anne Hidalgo (2014-2020, PS) comme maires de Paris. Aujourd'hui, la fusion entre la Ville et le Département en une collectivité territoriale unique est en débat tout comme la fusion en un seul arrondissement des quatre petits arrondissements centraux (I^{er}, II^e, III^e et IV^e) de plus en plus dépeuplés alors qu'Anne Hidalgo cherche à s'émanciper de la tutelle de l'État en récupérant en 2017 de nouvelles compétences dévolues jusqu'ici au préfet de Police depuis Napoléon I^{er} (voirie, sécurité).

Encore aujourd'hui, alors que les anciennes villes nouvelles sont rentrées dans le statut commun des collectivités locales, le processus de construction intercommunale, largement impulsée par l'État, a débouché par exemple sur la création de dix EPT (Établissements publics territoriaux) de très grande ampleur en première couronne (Hauts-de-Seine : 4, Seine-Saint-Denis : 4, Val-de-Marne : 3) comme Paris Ouest-La Défense (570 000 hab.) ou Plaine Commune (414 000 hab.). Enfin, l'État a défini sept grandes Opérations d'intérêt national (OIN) dotés d'Établissements publics d'aménagement : La Défense, Plaine de France (Le Bourget, Roissy), Marne-la-Vallée, Seine Amont (Orly/Rungis), Sénart, Paris-Saclay (à cheval sur les Yvelines et l'Essonne) et Seine Aval Mantois alors que la Loi Mapam crée la Métropole du Grand Paris (MGP).

La Métropole du Grand Paris (MGP) : un enjeu très complexe

MGP Dans la période actuelle, la question de la réorganisation de l'organisation administrative et politique de Paris et de la première couronne est un nouvel enjeu d'affrontement politique après l'échec de Nicolas Sarkozy d'imposer son projet en 2007 (création d'un Secrétariat d'État chargé du développement de la région-capitale et création de la Société du Grand Paris). La loi MAPAM du 27 janvier 2014 votée par le PS impose au 1^{er} janvier 2016 le regroupement de Paris et des collectivités – 132 communes, 12 intercommunalités, 3 départements – de la première couronne dans la Métropole du Grand Paris (MGP) dotée d'une

assemblée de 209 élus pour 2020. La question de ses objectifs, découpages et limites, prérogatives et moyens financiers se heurte à de nombreux débats. Elle apparaît pour beaucoup comme une nouvelle strate administrative se rajoutant à celles existantes puisque les Départements et les grandes intercommunalités, très récentes, ne sont pas supprimés. De plus, de par son poids considérable (7 millions hab., 58 % pop. francilienne), sa création comme nouvelle collectivité territoriale déséquilibre tout le système politique et institutionnel de la Région Île-de-France. Sans doute conçue à l'origine – sous couvert d'amélioration et de simplification de la gouvernance – comme une arme géopolitique par le PS pour imposer son hégémonie régionale, les pertes électorales du PS lors des élections de 2014 et 2015 font que la Région Île-de-France, qui gère un budget de 4,97 milliards d'euros, plusieurs départements et de nombreuses communes sont passées à droite, tout comme au final la présidence de la MGP.

Au total, et au-delà d'enjeux géopolitiques purement politiques, de nombreux acteurs pensent que la bonne échelle de gestion et d'aménagement est bien le territoire de la Région Île-de-France qui articule une vaste aire urbaine centrale et ses marges rurales périphériques.

Dans tous ces débats, il convient enfin de souligner que la question de l'articulation entre le développement et l'aménagement de la Région Île-de-France et ceux du Grand Bassin parisien, dans lequel elle s'insère, n'est jamais abordée alors que cette question constitue un enjeu stratégique d'avenir (réseaux de transports, logement, marché de l'emploi, carte des formations, gestion de l'eau, etc.) pour toute la partie septentrionale du pays. Du fait d'un système productif et résidentiel métropolitain fondé sur une division spatiale et fonctionnelle géographiquement très étendue (*cf.* rôle de Beauvais comme aéroport *low-cost*, etc.), l'aire d'influence du marché du travail francilien déborde largement sur la 3^e couronne limitrophe en attirant chaque jour de 250 000 à 300 000 actifs résidant à l'extérieur de l'Île-de-France. Car l'aire urbaine de Paris s'étend en fait bien au-delà de la région Île-de-France en polarisant des franges externes des Régions limitrophes comme les Hauts-de-France (Beauvais, Compiègne), le Grand-Est (Château-Thierry, Provins), la Bourgogne-Franche-Comté (Sens), le Centre-Val-de-Loire (Montargis, Pithiviers, Chartres) et la Normandie (Dreux, Évreux, Vernon). Les tentatives de lancer entre 2006 et 2008 un processus interrégional de coopération au niveau du Grand Bassin parisien ont été vouées à l'échec. Seul l'aménagement de la Vallée de la Seine comme axe structurant majeur a été mis en œuvre par les Régions Île-de-France et Normandie.

La réforme régionale imposée dans la précipitation par François Hollande et son choix politique de ne pas poser la question d'un redécoupage des nouvelles Régions sur une base départementale (*cf.* possible rattachement du département de l'Oise à l'Île-de-France, par exemple) n'ont pas permis d'engager une réflexion de fond sur les redécoupages régionaux possibles dans le Grand Bassin parisien. Une occasion historique manquée.